



Le Crucicaderlien

Bulletin d'information de la commune
STE CROIX DE CADERLE

Mairie

Intercommunalité

Cadre de Vie

Ici et ailleurs

Conseils Municipaux



2014

N° 36

Octobre

Le mot du Maire

Chères crucicaderliennes et Chers crucicaderliens,

La saison estivale vient de se terminer avec l'arrivée des pluies abondantes que nous connaissons bien dans nos Cévennes ! Mais qui nous surprennent toujours autant.

Nos chers enfants, qui j'espère ont bien profité de leur vacances, ont repris le chemin de l'école, et à cette occasion je leur souhaite une bonne année scolaire, pleine de réussite, de joie et de sagesse !

Parlons EAU : Nous avons eu cet été une coupure d'eau, sur le réseau communal, suite à des dégâts causés par la foudre sur le forage, je tiens à remercier les abonnés pour leur compréhension et patience.

Parlons Orange : A propos de foudre, vous savez que suite aux intempéries du 17 septembre, il y a eu de nombreuses coupures des réseaux mobile, d'internet et des lignes fixes téléphoniques. Vous avez été nombreux à venir en mairie pour faire part de vos inquiétudes lorsque vous étiez sans moyen de communication. J'ai bien pris note de toutes vos requêtes et en particulier de votre incompréhension face aux délais d'intervention.

A ce jour j'ai décidé de lancer une nouvelle réclamation, au vu de tous les dysfonctionnements récurrents, sur la téléphonie en général, sur notre secteur, avec votre participation, si vous le souhaitez. Il suffit de remplir la réclamation ci-jointe et de nous la retourner en mairie. Je transmettrai tout au service d'Orange, et en tiendrai informé le Préfet, le Sous-Préfet, les députés, les sénateurs, le président du Conseil Général du Gard, et la président de la Région.

Parlons Départ : Je regrette le départ de Loïc PUECH, notre employé municipal, qui s'en va vers d'autres responsabilités, à la mairie de Saumane. Je tiens à le remercier pour l'implication qu'il a pu montrer dans son travail. Je ne tarderai pas à vous présenter le nouvel employé dès que celui-ci aura été recruté.

Si d'autres sujets vous préoccupent, je vous rappelle que je suis disponible le jeudi après-midi en mairie, ou sur rendez-vous, pour vous rencontrer.

***Je vais vous laisser découvrir ce bulletin d'automne,
Bonne lecture à toutes et à tous,***

***Edmond JULIEN,
Maire de Sainte Croix de Caderle.***

Etat Civil

M
A
I
R
I
E

Décès

Mme Muriel Decazenove, du Frayssinet, a la tristesse de vous faire part du décès de sa sœur, Mme Eliane Bonnet, âgée de 86 ans, le 14 juillet 2014, à Lasalle.

Nous adressons toutes nos condoléances à la famille.

Pour la parution d'un acte d'Etat Civil dans le bulletin : La Mairie n'étant pas obligatoirement au courant d'actes d'Etat Civil ayant lieu hors de la commune, il est nécessaire que les personnes qui souhaitent cette parution fassent les démarches auprès de notre secrétaire pour faire connaître ces événements.

Frais scolaires

Comme à chaque rentrée nous faisons un petit bilan de l'année scolaire écoulée, 2013-2014.

- ♦ ***Contribution aux frais de cantine versés à la mairie de Lasalle :***

Cette aide a concerné 8 enfants des écoles primaire et maternelle. 731 repas ont été financés. Le coût du repas, fixé par la mairie de Lasalle est de 6.10 €.

En fonction du quotient familial, la part revenant aux familles de Ste croix est de 1.80 €/repas ou 2.65 €/repas, le reste étant pris en charge par la commune soit 4.30 € ou 3.45 €/repas.

La somme versée par la mairie de Ste Croix à la mairie de Lasalle a été de **2 810.95 €** pour l'année scolaire 2013-2014.

- ♦ ***Allocations périscolaires versées par la mairie aux parents :***

Ces aides sont allouées aux parents pour que leurs enfants puissent pratiquer des activités sportives et culturelles sachant qu'aucune structure n'existe sur notre commune.

20 enfants de la commune ont pu en bénéficier, 200 € pour les lycéens, 140 € pour les collégiens, 100 € pour les primaires et 40€ pour les maternelles, soit une somme totale pour les bourses périscolaires de **2 390.00 €**.

- ♦ ***Aides aux voyages scolaires :***

8 enfants en ont bénéficié; la somme totale allouée pour cette aide a été de **440 €**.

La Festo del Païs

L'association La Festo del Païs remercie Guy Agulhon et Marcelle Mazel sans qui ce concours n'aurait pas pu se faire.

20 équipes en doublettes étaient en lice dimanche 10 août après-midi pour tenter de conquérir le Challenge Fernand Volpelière qui se déroulait à Ste Croix de Caderle.

Ce fut une belle occasion pour les boulistes de vivre des parties disputées âprement mais toujours gaiement et avec passion.

Nous adressons toutes nos félicitations à nos deux jeunes champions Romain Verdier et Tom Cauquil.



L'association, La festo del Païs a offert aux 10 enfants de la commune inscrits, une sortie au Parc Parfum d'Aventure à Générargues ainsi qu'à leurs accompagnateurs (Christelle, Jacqueline, Jeremy, Nadège, Sophie et Sylvianne).

Le parc aventure a entraîné petits et grands dans des parcours vertigineux d'arbres en arbres, ponts de singe, tyroliennes, filets à escalader tout le monde se sentait l'âme d'un Tarzan tout en étant solidement harnaché.

Repas tiré du sac au bord de la rivière, les plus téméraires ont « goûté à la fraîcheur du gardon, ce fut une belle journée.

Martine AURY.

Proposition de sortie !

Sur les conseils de M. Gosselin, habitant Ste Croix de Caderle...

C
A
D
R
E
D
E
V
I
E

Samedi 8 novembre 2014
20 h 30
A la filature du Pont de Fer
30 460 LASALLE

Projection du film d'animation d'Audrey Podrini :

« Mes Voisins »

(Durée 42 mn)

En présence de la réalisatrice.

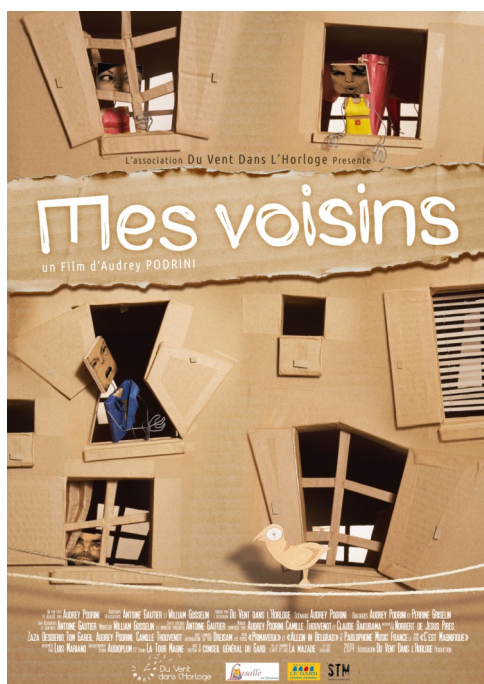
Entrée : Participation Libre

Il s'agit du deuxième film de l'association « Du Vent dans l'Horloge »,

Association qui a installé son atelier à La Cure, au coeur de LASALLE, depuis l'automne dernier.

Synopsis :

Un beau matin, clémentine se réveille tout habillée et menottée à la robinetterie de sa baignoire ! Mais que s'est-il passé ? Les principaux suspects sont ses voisins. Mais lequel est responsable de sa situation ? Mes voisins, c'est une enquête surréaliste et poétique autour du thème du voisinage.



Plus d'info :

<http://mesvoisins.over-blog.com/>

Association Du Vent dans l'Horloge
La Cure, Lieu dit « La mouthe »

30 460 Lasalle

04 66 56 51 79

duventdanslhorloge@gmail.com

Chapelle de Ste Croix de Caderle

Un été riche en manifestations culturelles et culturelles.

En ce qui concerne l'Eglise protestante :

Culte le 3 août à 15h suivi dans la salle Fernand Volpelière par le traditionnel goûter et loto. Beaucoup de familles de Ste Croix et des alentours s'étaient donné rendez-vous et l'après-midi a été réussie.

Pour la partie culturelle :

ce ne sont rien moins que **huit concerts** qui ont eu lieu cet été dans la chapelle entre le 29 juin et le 29 août.

Quatre concerts ont été organisés par l'association des Amis du Temple:

- ♦ Le 29 juin à 17h : le groupe vocal du Club Amitiés Glycine de Lasalle s'est produit sous la direction d'Andreas Johnes et en collaboration avec ses amis musiciens. Nous remercions tous les participants et saluons la finesse de leur travail. Ce fut un beau moment de partage et de convivialité toutes générations confondues.



Club Amitié Glycine

Chapelle de Ste Croix de Caderle

- ♦ **Le 05 juillet à 21h : Les Polyphonies Bourlingueuses d'Aix en Provence**, exprimant la vie et le dynamisme, nous ont amenés un peu partout dans le monde. L'optimisme était de rigueur et cela nous a fait du bien d'être emportés dans ce mouvement positif. Un grand merci à Cyril FOURCAUD et à sa bande de joyeux chanteurs.



Les Polyphonies

- ♦ **Le 20 juillet à 21h** : le groupe **Eleusis**, dirigé par Corine TIECHE, a donné son concert de musique sacrée, un concert en forme d'oratoire composé de musiques savantes et traditionnelles, vocales et instrumentales. Le répertoire s'étendait de Monteverdi à Purcell en passant pas Scarlatti, Pergolese, Fauré, Zelenka et Respèghi. L'accompagnement instrumental était assuré par des flûtes dont des flûtes à bec, un violon, un alto, un psaltérion, une viole de gambe, une harpe et un orgue. Nous remercions particulièrement les sept musiciens et choristes, qui ont solidement assuré cette prestation dans la soirée, alors que l'après-midi de ce dimanche avait été marqué par des orages très violents.



Chapelle de Ste Croix de Caderle

- ♦ **14 août à 21h** : le groupe **Vocélia**, dirigé par Karen Kapferer, a dévoilé sa création « Amour », un transport tout en douceur et brio au XV^{ème} siècle, une époque où les jeunes filles de bonne famille étaient souvent promises au couvent ou à un époux non désiré,... mais rêvaient de découvrir l'amour profond et véritable. Nous avons suivi Marion, interprétée, par Karen Kapferer, et Robin, interprété par Thierry Hercod et Olivier Brunel, sans oublier Anne-Marie Laurent dans le rôle d'Isabeau.

Ce spectacle musical, plein de sensibilité, met en scène l'amour que Robin porte à Marion tout au long de la vie : du printemps où la nature s'éveille jusqu'à l'hiver qui creuse ses sillons, la flamme de l'amour est toujours là, pétillante de vie et de jeunesse.

La mise en scène était d'Anne-Marie Cellier, la conception des lumières d'Yves Berthias, et les costumes historiques étaient de Laurence Magnanelli.

Un grand bravo à tous les artistes, qui ont fait de cette création, une grande réussite applaudie par plus de 90 personnes.



Marion et Robin

Chapelle de Ste Croix de Caderle

Robin et Isabeau



Par ailleurs, pour donner encore plus de vie à la chapelle et encourager des groupes naissants, mais néanmoins expérimentés, carte blanche a été donnée cet été à deux ensembles jouant du classique.

- ♦ **Le 17 juillet à 21h** : un quatuor à cordes, du conservatoire de Paris, composé de :
Pierre Louis GRANIER, violon,
Frédéric Chaine, violon,
Sophie Mettefeu, alto
Et Valentin Jouanny, violoncelle,
a joué Schumann, Mozart et Chostakovitch.
- ♦ **Le samedi 23 août**, dès **15h**, et ensuite à **21h** : (répétition ouverte au public l'après-midi et soirée finale avec libre participation à 21h).

La fin de la classe de maîtres du **groupe Flores** recouvrait des oeuvres allant de Monteverdi à Roland De Lasus, sans oublier de remarquables pièces pour guitare et ce fut là aussi une belle après-midi et une belle soirée.

Chapelle de Ste Croix de Caderle

Pour terminer il faut mentionner encore deux concerts exceptionnels :

- ♦ **Le 31 juillet à 21h** : La Route de la Voix, s'est arrêtée à Ste Croix pour une soirée mémorable.

Dans le cadre de la convention tripartite, mairie-Eglise Protestante Unie de France et l'association des Amis du Temple, le chanteur guitariste **Piers Faccini**, et son invité de dernière minute **Nibs Van Der Spuy**, se sont produits dans la chapelle en présence d'un public de plus d'une centaine de personnes. L'acoustique exceptionnelle de ce lieu, la voix si mélodieuse et nuancée de Piers Faccini, le duo parfait de guitares, tout cela a fait de cette soirée, un moment inoubliable de poésie et de charme vocal.



Piers Faccini

- ♦ **Le 29 août à 21h**, sous l'égide de la mairie, se tenait dans la chapelle l'avant dernier concert de la fête de l'Alto 2014, une manifestation désormais installée dans le canton de Lasalle. Cette année, les classes de maîtres étaient consacrées à l'Alto avec Pierre Henri Xuereb, mais aussi à la Harpe avec Fabrice Pierre, et à l'accordéon avec Grégory Daltin. Pour cette manifestation, regroupant tous ces maîtres, sans oublier l'ensemble des participants à la fête de l'Alto, la chapelle faisait salle comble. Ce fut une très belle soirée durant laquelle le public a pu se délecter d'oeuvres de Bach, Beytelmann, de Bacalov, de Rossini, ou encore de Britten et Fauré.

Ce grand moment musical a suivi une autre soirée de qualité qui s'est déroulée le mercredi 27 août au centre Jean-Marie Granier à La Borie, toujours sur la commune de Ste Croix de Caderle, avec là aussi des moments musicaux de la fête de l'Alto et des intermèdes et poèmes de Jean-Claude Xuereb, lus par Alain Sescio-Récia

Chapelle de Ste Croix de Caderle

En conclusion, cet été, la chapelle a vécu et vibré au rythme de toutes ces manifestations variées.

La musique , la poésie, le chant, le rythme et bien d'autres choses encore, font partie des fondements de la vie.

Du Club Amitié Glycine à la fête de l'Alto... tous les participants à ces manifestations, artistes et spectateurs, ont montré que ce n'est pas une question d'âge ou de culture mais bien une question d'envie et de partage qui est essentielle.

Restons sur cette dynamique de l'ouverture à tous et continuons à faire vivre cet espace qui nous est si cher.

Mme AURIOL Violette,
Président de l'association des Amis du temple
et 2 ème adjointe au maire.





Couchez la tige de rhododendron et maintenez-la en place avec un cavalier.

MARCOTTAGE, FAITES PLIER LES PLANTES

Donnez naissance à de nouveaux sujets par cette méthode. L'été favorisera leur reprise si les plantes ne manquent pas d'eau.

Pour marcotter une plante par couchage, repérez un long rameau pouvant toucher terre, puis se redresser. Ouvrez une tranchée et effeuillez la portion de la tige à enterrer. Maintenez celle-ci dans la tranchée avec des clous cavaliers et recouvrez-la de 15 cm de terre légère. Tuteurez verticalement l'extrémité.

Pour les très longs rameaux, préférez le marcottage en serpenteau. Enterrez plusieurs portions de tige en laissant un tronçon à l'air libre entre chacun.

La plante mère alimente en sève la marcotte et assure sa

reprise. Le sevrage, qui correspond à la séparation entre les deux éléments, a lieu de 6 à 12 mois plus tard. Ces deux marcottages conviennent aux clématites, glycines, hortensias, jasmins, lierres, potentilles, rosiers,

viornes et rhododendrons. Les saxifrages stolonifères et les fraisiers forment naturellement de nouvelles rosettes au bout de stolons.

Pour le marcottage en cépée, rabattez les tiges des bruyères, cognassiers du Japon ou forsythias à 20 cm du sol. Couvrez-les avec de la terre, des racines vont s'y former. Coupez ensuite les tiges sous celles-ci.

Mieux que la bouture

Lorsque la plante possède un rameau bas et souple qui peut être enterré, préférez la marcotte à la bouture.

La marcotte étant alimentée en sève par la plante mère, la réussite est quasiment assurée.

Pas-à-pas

L'ART DE MARCOTTER LE FORSYTHIA



1 Repérez une branche souple qui peut se coucher. **Ouvrez une tranchée** de 20 cm de profondeur et 10 cm de largeur.



2 Coupez les feuilles du rameau. Incisez l'écorce sans toucher au bois. **Maintenez-le en place** et recouvrez de terre et de sable.



3 Plantez un tuteur au bout de la tranchée et **attachez la tige dessus**. Ce tire-sève va aider à la reprise de la marcotte.

Cake fondant

 20 min  35 min

Pour 6 personnes

- * 250 g de farine * 200 g de beurre ramolli * 100 g de sucre en poudre * 100 g de cassonade * 3 œufs entiers
- * 1 cuill. à café d'extrait de vanille * ½ cuill. à café de cannelle en poudre * 1 sachet de levure chimique
- * 1 pincée de sel * 3 poires 'Guyot' * farine * beurre

Préchauffez le four à 180 °C (th. 6).

Beurrez et farinez un moule à cake. Rincez, épluchez et coupez les poires en quartiers. Retirez les trognons, puis **coupez-les** en cubes. Pendant ce temps, **mélangez** au fouet, dans un saladier, le beurre et les 200 g de sucre.

Ajoutez les œufs un à un. Incorporez la cannelle, l'extrait de vanille et le sel, puis la farine et la levure, et enfin les poires. **Mélangez** délicatement et versez dans le moule. **Enfournerez** 35 min. Vérifiez la cuisson en piquant le gâteau avec la lame d'un couteau : elle doit ressortir sèche. **Laissez tiédire** avant de démouler sur un plat de service. Attendez le refroidissement complet avant de couper le cake en tranches.

LE BON ACCORD

Un rasteau rouge



Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire 06.06.2014

L'an deux mille quatorze, le six juin à dix huit heures,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. JULIEN Edmond, le maire.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, M. CREMER Pascal, M. GRANIER Pierre, Mme MARTIN Jacqueline, M. MENDRAS Bruno, Mme MAZEL Marcelle, M. MOURGUES Ludovic, M. ROUSSET Charly, Mme SOUSTELLE Maryline et Mme VERDIER Nicole.

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Jacqueline.

Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du dix huit avril deux mille quatorze, par le maire.

Les conseillers présents lors de ce conseil municipal adoptent le compte rendu à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1°/ Désignation des membres de la commission communale des impôts directs,
- 2°/ Affaires scolaires : subventions,
- 3°/ Ales Agglo : délégué remplaçant,
- 4°/ Ales Agglo : commissions,
- 5°/ Ales Agglo : Programme Local de l'Habitat (PLH),
- 6°/ Emprunt,
- 7°/ Questions diverses.

1°/ Désignation des membres de la commission communale des impôts di-

rects : Monsieur le maire fait part que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune est instituée une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires pour les communes de moins de 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Ainsi suite aux récentes élections il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune.

La liste de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants doit être dressée par le conseil municipal sous la forme d'une délibération respectant la réglementation en vigueur. Elle doit faire apparaître distinctement, le groupe de douze commissaires titulaires et celui de douze commissaires suppléants. Monsieur le maire propose la liste suivante :

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 06.06.2014

Titulaires	Suppléants
Domiciliés hors commune	
CRUCIS Maurice COULON Line	VALETTE Pierre MERY Patrice
Domiciliés dans la commune	
FONT Jean	MOURGUES Jacqueline
BONZON Robin	VANDERPOTTE René
BONZON Gilles	RENAUX Alain
MOURGUES Christophe	CHERRIERE Véronique
JULIEN Jean-Pierre	CREMER Annie
TEISSIER Jacques	CORDESSE Jean-Louis
DEJEAN Corinne	TAMM Sébastien
SALATHE Louise	DERACHE Denise
Domiciliés dans la commune et propriétaires de bois et forêts	
MERCIER Luc	PESENTI Bruno
FAGES Bernadette	LAFONT André

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de présenter cette liste de contribuables aux services fiscaux afin que celui-ci désigne les six commissaires titulaires et suppléants à la commission communale des impôts directs.

2°/ Affaires scolaires - subventions : Monsieur le maire laisse la parole à Mme AURIOL Violette, présidente de la commission affaires scolaires. La commission s'est réunie le 06 mai dernier.

Mme AURIOL Violette, présente les différents voyages avec les propositions de la commission :

Collège de St Jean du Gard – Voyage en Espagne - classe de 3 ème.

1 élève de la commune est concerné.

La commission propose d'accorder une aide financière de 55 € versée directement à la famille, sur attestation de présence au voyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une aide financière de 55 € versée directement à la famille de l'élève Louis MARGANT, sur attestation de présence au voyage.

Collège de St Jean du Gard – sortie Etang de Thau - classe de 6 ème.

1 élève de la commune est concerné.

La commission propose d'accorder une aide financière de 55 € versée directement à la famille, sur attestation de présence au voyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une aide financière de 55 € versée directement à la famille de l'élève Janis FAUCHERRE, sur attestation de présence au voyage.

Ecole primaire de Lasalle – sortie mer à Mèze - classe de CE1-CE2-CM1.

7 élèves de la commune sont concernés.

Mme AURIOL indique qu'une rencontre avec la maîtresse responsable de ce voyage a eu lieu le 12 mai dernier.

Le souhait de l'école est que la participation financière soit versée directement à l'école plutôt qu'à la famille.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 06.06.2014

Mme AURIOL précise que les communes (Cognac et Lasalle) sollicitées par le financement de ce voyage, ont participé à hauteur de 55 € par enfant de leur commune, dans le financement global.

La commission propose d'accorder une aide financière de 55 €/enfant, versée à l'école sur attestation de présence au voyage.

Le montant est réduit de moitié pour les enfants en garde alternée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une aide financière de 55 €/enfant (27.50€ pour enfant en garde alternée) versée à l'école primaire de Lasalle, sur attestation de présence à la sortie classe de mer à Mèze du 10 au 13 juin 2014.

6 élèves sont concernés pour une attribution de 55 € (Delan Morgane et Maëla, Stanisière Meryl et Louanne, Mourgues Aymeric, Mourgues Camille),

1 élève est concerné pour une attribution de 27.50 € (Dambrosio Yanis).

Mme AURIOL Violette propose d'organiser une réunion avec les communes concernées afin d'harmoniser l'attribution des aides aux voyages scolaires de l'école primaire de Lasalle.

3°/ Ales Agglomération : délégué remplaçant : Monsieur le maire désigne, M. MENDRAS Bruno, 1^{er} adjoint, délégué remplaçant, aux comités des maires et aux conseils syndicaux d'ALES Agglomération pour la durée du mandat.

4°/ Ales Agglo : commissions : Monsieur le maire fait part qu'il y a 18 commissions au sein d'ALES Agglomération, il a souhaité que la commune soit représentée dans 16 commissions. Les délégués représentants la commune dans ces commissions doivent faire part des informations au maire le plus tôt possible. Il souligne que les commissions ont un rôle primordial dans l'élaboration des décisions qui seront prises par le conseil de communauté. Il demande aux conseillers qui le souhaitent, de se porter volontaires en tant que représentant du délégué titulaire.

Développement économique : JULIEN Edmond et CREMER Pascal,

Suivi et évaluation du projet de territoire : JULIEN Edmond,

Tourisme, Equipements touristiques et ferroviaires cévenols : JULIEN Edmond et MENDRAS Bruno,

Ruralité, agriculture : JULIEN Edmond et MENDRAS Bruno et ROUSSET Charly.

Logement et habitat (PLH) : JULIEN Edmond et CREMER Pascal,

Enlèvement et traitement des ordures ménagères : JULIEN Edmond et CREMER Pascal et AURIOL Violette.

Education, Ecole de musique, restauration collective/Enfance/Jeunesse : JULIEN Edmond et AURIOL Violette.

Petite enfance : JULIEN Edmond et AURIOL Violette .

Politique de la ville, Rénovation urbaine : JULIEN Edmond et CREMER Pascal.

Culture : JULIEN Edmond et AURIOL Violette et CREMER Pascal.

Sports, Chemin de randonnée : JULIEN Edmond et AURIOL Violette et CREMER Pascal.

Voirie d'intérêt communautaire, Eclairage public, Mobilité : JULIEN Edmond et MENDRAS Bruno.

Services communs, Extension de compétences, Mutualisation : JULIEN Edmond et MENDRAS Bruno.

Finances, Fonds de concours : JULIEN Edmond et MENDRAS Bruno et CREMER Pascal,

Développement durable et agenda 21, biodiversité : JULIEN Edmond et CREMER

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 06.06.2014

Pascal,

Territoire numérique, nouvelles technologies : JULIEN Edmond et MENDRAS Bruno.

5° / Ales Agglo : Programme Local de l'Habitat (PLH) : Monsieur le maire précise que dans le domaine de l'habitat, les orientations d'une collectivité sont regroupées dans un Programme Local de l'Habitat (PLH). L'élaboration d'un PLH est une obligation légale pour ALES Agglomération, cela permet de partager l'analyse des besoins et de définir les orientations générales et les actions à mettre en œuvre. Le programme définit un ensemble de projets au cours des six prochaines années soit 2014-2019.

L'adoption de ce document nécessite de recueillir les avis de chaque commune, du Pays Cévennes chargée du SCOT, préalablement à un nouveau vote communautaire.

Monsieur le maire donne lecture de la délibération.

Programme local de l'habitat de la communauté d'Alès Agglomération

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L.302-2 à 4 et R.302-1 et suivants portant sur le Programme Local de l'Habitat,

Vu la délibération du conseil de communauté d'Alès Agglomération du 24 janvier 2013 engageant l'étude du PLH,

Considérant le projet de PLH d'Alès Agglomération pour les années 2014 à 2019, dont les objectifs sont les suivants :

Assurer une production soutenue et diversifiée,

Répondre aux besoins des jeunes et des actifs locaux,

Répondre aux besoins en logement des ménages en difficulté,

Poursuivre l'entretien, le renouvellement et la diversification du parc social public,

Poursuivre la réhabilitation du parc privé, développer et étendre la lutte contre l'habitat indigne,

Promouvoir la qualité urbaine et le développement durable,

Organiser les moyens de production et promouvoir des outils adaptés aux contextes locaux,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'émettre un avis défavorable au projet de PLH d'Alès Agglomération 2014 à 2019, considérant que ce projet n'est pas applicable sur la commune compte tenu de ses orientations futures dans le domaine de l'urbanisme

6° / Emprunt : Monsieur le maire précise que l'étude financière du budget de la commune, menée en collaboration avec la trésorerie de Lasalle, indique que la souscription d'un emprunt n'est plus à l'ordre du jour.

Cependant il précise que des efforts financiers doivent être réalisés sur les dépenses de fonctionnement et à ce titre le contrat de location du copieur ainsi que les contrats d'abonnements téléphoniques vont être revus.

Il demande à M. MENDRAS Bruno de bien vouloir prendre en charge le dossier des abonnements téléphoniques.

7° / Questions diverses.

Parc National des Cévennes : Monsieur le maire fait part que suite à l'adhésion de la commune à la charte, il convient de désigner un élu référent Parc national. Le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, M. CREMER Pascal élu référent Parc national.

Panne collective Orange : Monsieur le maire fait part que suite à une nouvelle panne collective concernant le téléphone filaire du 06 au 23 mai 2014, il a saisi le sous-préfet.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 06.06.2014

Urbanisme : DP 03024614AA003 concernant la construction d'une piscine sur la propriété de bellevue.

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable au projet, en précisant que les limites demandées par le RNU doivent être respectées.

Pont du Trantal : Monsieur le maire indique que les travaux de réfection du muret du pont du Trantal ont été exécutés par le Conseil Général du Gard.

La Fontanelle : Monsieur le maire fait part qu'il est convié à fêter les 60 ans de la Fontanelle ce Dimanche 08 juin.

Tour de table :

Bulletin : Mme AURIOL Violette fait part de la prochaine commission bulletin : jeudi 12 juin 2014 à 9h00.

Livret d'information : Mme AURIOL Violette rappelle qu'il serait nécessaire de prévoir un livret avec la programmation des festivités et animations.

Mme AURIOL Violette rappelle que l'association des Amis du Temple organise 5 concerts et 2 concerts « carte blanche » le 17 juillet et le 23 août.

Le 29 août 2014 un concert aura lieu dans le cadre de la fête de l'alto.

La commission communication devra se réunir afin de commencer une réflexion sur ce livret.

Piers Faccini : Mme AURIOL Violette fait part qu'elle est en contact avec ce grand musicien pour un concert le 31 juillet, la discussion est en cours.

Parc National des Cévennes- Charte : M. CREMER Pascal et Mme AURIOL Violette se sont rendus à la réunion d'information du jeudi 05 juin à 17h00 à Florac, sur l'invitation du préfet de région, afin d'échanger sur la mise en œuvre concrète de l'adhésion des communes à la charte du Parc national des Cévennes.

M. CREMER Pascal donne quelques informations émanant de cette rencontre comme suit :

- Présence de nombreux représentants d'organismes publics,
- les 10 engagements de la charte ont été repris,
- un élu référent doit être désigné au sein des conseils municipaux,
- Rappel de quelques chiffres : zone cœur du PNC : 937 km², 55 communes dont 38 adhérentes à la charte, zone d'adhésion : 1 747 km², concerne 110 communes adhérentes à la charte.

Il fait part que des échanges ont eu lieu sur différents sujets (dégâts des sangliers sur les murs en pierres sèches, pollution des sols à Thoiras..).

Elections des délégués aux élections sénatoriales : M. le maire fait part que dans le cadre de l'élection des sénateurs, il convient de désigner, au sein du conseil municipal, 1 délégué titulaire et 3 suppléants. L'arrêté de M. Le Préfet du Gard n° 2014.157.0004 en date du 6 juin 2014 stipule que la date du 20 juin 2014 a un caractère impératif.

Commission urbanisme : M. le maire fait part que la commission urbanisme s'est réunie ce jour à 14h00 afin de relancer la réflexion sur l'élaboration d'un document d'urbanisme. Mme CHAPTAL de la DDTM était présente afin d'expliquer le bien fondé d'un document d'urbanisme en substitution du RNU et les différences entre la carte communale et le Plan Local d'Urbanisme.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 06.06.2014

Natura 2000- Vallée du Gardon de St Jean : M. MENDRAS Bruno fait part que dans le cadre de la fête de la nature, durant la matinée du 25 mai, M. RENAUX Alain devant un public conquit, a fait une animation autour des panneaux faune/flore suivi d'une balade à la découverte de certaines plantes. Ce moment a été apprécié par tous. Merci encore à Alain RENAUX pour son implication au cours de cette manifestation.

Journées du patrimoine le 20 et 21 septembre 2014 : M. MENDRAS Bruno fait part que M. RENAUX Alain propose d'intervenir le 21 septembre dans la matinée et M. VALETTE Pierre dans l'après-midi. Il convient de prendre contact avec eux et de préciser le déroulement de la journée.

Panneaux signalétique : M. MENDRAS Bruno indique qu'aucun panneau ne signale la direction de la mairie et de l'aire de repos au niveau des croisements.

Appellation des deux salles communales rénovées : M. MENDRAS Bruno propose, qu'une réflexion soit faite sur l'attribution de noms pour ces deux salles, et éventuellement de solliciter l'avis de la population.

ALES Agglo : M. MENDRAS Bruno fait part qu'au prochain conseil municipal il fera une brève présentation d'Alès Agglomération ainsi que dans le bulletin municipal.

Rencontre avec la population : Comme annoncé au cours du précédent conseil municipal, M. MENDRAS Bruno rencontre les administrés, il relève que les remarques en général se recoupent et sont très instructives pour le travail que doit mener à bien le conseil municipal dans un esprit de cohésion.

Mme AURIOL Violette soulève le débat sur le fait que M. MENDRAS Bruno se rend seul à ces rencontres.

Une discussion est engagée autour de cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 20.06.2014

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à dix neuf heures,

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. JULIEN Edmond, le maire.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, M. CREMER Pascal, Mme MARTIN Jacqueline, Mme MAZEL Marcelle, M. MENDRAS Bruno, et Mme VERDIER Nicole.

Absents avec pouvoir : M. MOURGUES Ludovic pouvoir à Mme MARTIN Jacqueline, M. ROUSSET Charly pouvoir à Mme AURIOL Violette, Mme SOUSTELLE Maryline pouvoir à M. MENDRAS Bruno.

Absent : M. GRANIER Pierre.

Secrétaire de séance : M. MENDRAS Bruno.

Ordre du jour : 1°/ Désignation des délégués pour les élections sénatoriales.

Dans le cadre de l'élection des sénateurs, il convient de désigner, au sein du

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 20.06.2014

C
O
N
S
E
I
L
S

M
U
N
I
C
I
P
A
L
S

conseil municipal, 1 délégué titulaire et 3 suppléants.

Election du délégué titulaire – Candidat : JULIEN Edmond.

Premier tour de scrutin. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- votants : 10
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Résultats : M. JULIEN Edmond : 9 voix

M JULIEN Edmond ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire, et déclare accepter sa mission.

Election des délégués suppléants

Candidats : MENDRAS Bruno, AURIOL Violette et CREMER Pascal.

Premier tour de scrutin. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- votants : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Résultats :

MENDRAS Bruno : 10 voix

AURIOL Violette : 10 voix

CREMER Pascal : 10 voix

M. MENDRAS Bruno, Mme AURIOL Violette et M. CREMER Pascal ayant obtenus la majorité absolue, sont proclamés délégués suppléants, et déclarent accepter leur mission.

La séance est levée à 19h30

Quelques Numéros utiles

Mairie de Ste Croix de Caderle : 04.66.85.22.63, Fax : 04.66.85.33.73,

mail : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr, site : www.saintecroixdecaderle.fr

Pompiers : 112 (numéro européen d'un portable ou d'un fixe) ou 18

Gendarmerie : 17

SAMU (pathologie médicale) : 15

Alès Agglomération : 04 66 78 89 00, site : www.alescevennes.fr,

Office du tourisme intercommunal de LASALLE : 04.66.85.27.27,

Office de tourisme intercommunal de ST HIPPOLYTE du F.: 04.66.77.91.65,

Office de Tourisme de St Jean du Gard : 04.66.85.32.11,

Crèche Lasalle « Lou Péquélou » : 04.66.85.27.94,

Crèche St Jean du Gard « Les Canaillous »: 04.66.85.14.96,

Crèche de Thoiras : 04.66.52.61.68,

Déchetterie de Thoiras : 06.24.75.17.73

Le Tobogan centre nautique Alès : 04.66.9120.70,

Association Les Cocons (aide à domicile) : 04.66.30.13.19,

Centre Local d' Information et de Coordination Gérontologique

(CLIC) des Vallées Cévenoles Lasalle : 04.66.85.97.50,

Pole Accueil et services (PASS) Lasalle : (emploi, formation, insertion, internet) : 04.66.85.42.36,

Trésor Public de Lasalle: 04.66.85.20.65,

La Poste Lasalle : 04.66.85.20.00,

Préfecture de Nîmes : 04.66.36.40.40,

Sous-préfecture du Vigan : 04.67.81.67.00,

NTEC : 04.66.52.31.31

Edgard : 08.10.33.42.73,

DDTM Vigan: 04.67.65.99.30,

Info Energie de l'ADEME : 0 810 060 050,

ErDF dépannage : 0810 333 030,

Orange : SAV 1013, Accueil commercial : 1014, Assistance technique internet : 39 00,

CRAM : 0 821 10 34 34,

CAF : 0 820 25 30 10,

Pôle Emploi : 39 49,

Allo service public : 39 39,

Gard Alzheimer : 04.66.21.03.09,

Cancer Info service : 0810 810 821,

Drogue Info Services : 0 800 231 313,

Enfance Maltraitée: 119 ou 0 800 054 141,

Femmes info service, violences conjugales : 01.40.33.80.60,

Viols femmes informations : 0 800 059 595,

Fil Santé Jeune : 0 800. 235. 236,

Centre d'information Routière : 0 826 022 022,

Météo France : 32 50,

France Bleu Gard Lozère : 04.66.21.36.37,

**Vous pouvez consulter ce bulletin
sur le site internet de la commune
www.saintecroixdecaderle.fr
Rubrique « Mairie »**

Bulletin réalisé et édité par la mairie de Ste Croix de Caderle,
avec l'aide de Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.—Photos Mairie

Présidente de la commission : Violette AURIOL

Membres : Pascal CREMER, Pierre GRANIER, Bruno MENDRAS et Charly ROUSSET.